



Fiche signalétique – Enquête / statistique

Statistique des APG

Description

La statistique des APG fournit des informations sur les finances et les bénéficiaires du régime des allocations pour perte de gain (APG). Les données sont classées en fonction du type de prestation et de diverses caractéristiques telles que la nationalité, le sexe ou le canton.

Disponible depuis :

2000 ; en octobre 2012, l'enquête exhaustive a été remplacée par un registre contenant des informations détaillées et faisant l'objet de contrôles de plausibilité plus fréquents.

Personnes prises en compte :

Bénéficiaires de prestations du régime des APG

Principales variables :

- Type de prestation
- Date de début et de fin du droit aux prestations
- Date du versement
- Montant versé
- Revenu déterminant et montant journalier
- Nombre de jours
- Nationalité et canton de résidence (ou résidence à l'étranger)
- Âge
- Genre
- Pour le congé de paternité et le congé de prise en charge : n° AVS pseudonymisé de l'enfant

Méthodologie

Enquête exhaustive

Analyse des registres administratifs du régime des APG

Degré de régionalisation :

cantons suisses, étranger (depuis 2020) ; auparavant, cette information n'était pas saisie

Périodicité :

Chaque année

Période de référence :

Janvier à décembre

- selon l'année de facturation (prestations comptabilisées durant l'année sous revue)
- selon la date du droit aux prestations
- selon l'année de naissance de l'enfant (pour le congé de maternité ou de paternité)

Politique de révision

Dernières révisions :

1^{er} janvier 2021 : introduction du congé de paternité et ajouts correspondants dans le registre

1^{er} juillet 2021 : introduction du congé de prise en charge et ajouts correspondants dans le registre

Bases légales

Loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain (LAPG ; RS 834.7) : art. 23, al. 1 (art. 72, al. 5, LAVS)

Organisation

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Anja Roth

+41 58 481 70 62

data@bsv.admin.ch
